

Brocante /Vide grenier du comité des fêtes de Malemort – 14 juin 2026

REGLEMENT

- 1 – Les participants seront accueillis dès 05h45 par des responsables du comité des fêtes qui procéderont à leur accueil et placement. Les exposants sont priés de se présenter à eux dès leur arrivée. L'entrée de la brocante-vidé grenier est gratuite pour les visiteurs.
- 2 - Les emplacements sont affectés le jour même, par ordre d'arrivée. Il est interdit de modifier la disposition des emplacements sans l'accord des organisateurs.
- 3 - Tout emplacement réservé et non occupé à 8h30 sera considéré comme libre et pourra être réattribué.
- 4 - Les exposants s'engagent à ne remballer leur marchandise qu'après 17 h 00.
- 5 - La vente d'armes de toutes catégories est interdite ainsi que la vente d'animaux. La vente concerne uniquement des objets usagés.
- 6 - Chaque participant sera responsable de son emplacement, de la surveillance de son stand, de ses prix et de la disposition de sa marchandise.
- 7 - Chaque participant devra être en mesure de présenter la pièce d'identité correspondant à celle indiquée sur le bulletin d'inscription.
- 8- Pour participer à cette manifestation les participants doivent réserver leur emplacement en retournant le bulletin d'inscription dûment rempli accompagné du règlement correspondant au métrage réservé et de la photocopie recto-verso de votre pièce d'identité.
- 9- Les renseignements demandés lors de l'inscription sont exigés par la réglementation relative à la vente au déballage. Ils figureront sur un registre tenu par l'organisateur afin de répondre à toute réquisition.
- 10 - Chaque exposant s'engage à respecter les consignes de sécurité qui lui seront données par les organisateurs, les autorités ou les services de secours.
- 11 - Le comité des fêtes de Malemort décline toute responsabilité pour les dommages matériels ou corporels causés ou subis par les exposants pendant la manifestation.
- 12- Le renvoi du bulletin d'inscription implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Bulletin d'inscription brocante-vidé grenier du comité des fêtes de Malemort 14 juin 2026

À retourner avec le règlement et la photocopie recto-verso de la pièce d'identité à : Comité des fêtes de Malemort - Hôtel de ville - 14/16 Av. Jean Jaurès 19360 Malemort ou directement à l'accueil de la mairie.

Je soussigné(e),

Nom : Prénom :

Adresse : CP : Ville :

Tél : E-mail :

Titulaire de la pièce d'identité : Carte d'identité - Permis de conduire (rayer la mention inutile)

N° : Délivrée le : Par

Pour les professionnels seulement :

Raison sociale : N° RCS :

Réserve ... stand(s) (1 stand = 5 m linéaires) à 15 € le stand.

Joint un chèque de € à l'ordre du comité des fêtes de Malemort

Déclare sur l'honneur :

- Avoir pris connaissance du règlement et de s'engager à s'y conformer.
- Ne pas avoir déjà participer à deux ventes au déballage en 2026 (vidé grenier, brocante...)
- Tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés (article 321-7 du code pénal).

Fait à :

Le :

Signature

PS : Merci aux exposants de venir avec parasols ou barnums en cas de pluie ou de soleil

